20eme TOUR DU **COUESNON**





MARCHES DE BRETAGNE

Souvenir Marcel BOUVIER





Les Bons Oeufs Plein Air

FÉDÉRATION FRANÇAISE

법 CYCLISME



DOSSIER TECHNIQUE

Etape 1

Saint Germain en Cogles – Le Chatellier CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS



Saint Germain en Cogles – Le Chatellier Epreuve en Ligne 107,200 KMS



















MARCHES

DIRECT

Bienvenue à Saint Germain en Coglès

Saint-Germain-en-Coglès (*Sant-Jermen-Gougleiz* en Breton) est une commune française située dans le département d'Ille-et-Vilaine en région Bretagne, peuplée de 2044 habitants. Depuis 2010, la commune est jumelée avec une ville du Portugal : Vila Verde e Barbudo.

Chapelle Saint-Jacques à Marigny: Dernier vestige de la seigneurie de Marigny, la chapelle est dédiée à saint Jacques. Paroissiale jusqu'à la Révolution, elle devient le lieu de sépulture de la famille de Pommereul au XIX^e siècle. Inscrite en tant que monument historique en 1937 et classée en tant que site en 1938, elle garde le souvenir des Harpin, Geffelot et de Pommereul, propriétaires successifs du domaine de Marigny





Ancien manoir de la Carrée : Du XVIII^e jusqu'au début du XX^e siècle, le manoir de la Carrée a appartenu aux du Pontavice de Heussey. Cette famille a donné des personnages tels qu'hommes de lettres, militaires, directeur de haras nationaux, propriétaires terriens. Ce sont les héritiers de Théophile Malo Corret de la Tour d'Auvergne. En 1858, Auguste de Villiers de L'Isle-Adam a rendu visite à son ami et mentor Hyacinthe du Pontavice de Heussey au manoir de la Carrée.

Les bois de Saint-Germain abritent le cimetière particulier de la famille. Le descendant direct du fondateur y a été inhumé en 2009.

Église Saint-Germain-d 'Auxerre

Base de la tour et chœur datant du XV^e siècle, corps de l'édifice construit de 1850 à 1853 par Charles Langlois, architecte diocésain.



Il est classé au titre des monuments historiques depuis 1921

Grange de la Gélinais

Elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 29 août 1988





COUESNON MARCHES DE BRETAGNE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Samedi 3 juin 2023 : Permanence de 16h à 18h au Local des Services Techniques de

Saint Germain en Coglès

Dimanche 4 juin 2023 : Permanence à partir de 7h30 au Local des Services Techniques

de Saint Germain en Coglès

1ère DEMI ETAPE

ST GERMAIN EN COGLES – LE CHATELLIER

CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS

Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45

1^{er} départ : 8h30

Réunion des directeurs sportifs: 13h00

au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

Présentation des Equipes: 13h15

À Saint Germain en Coglès

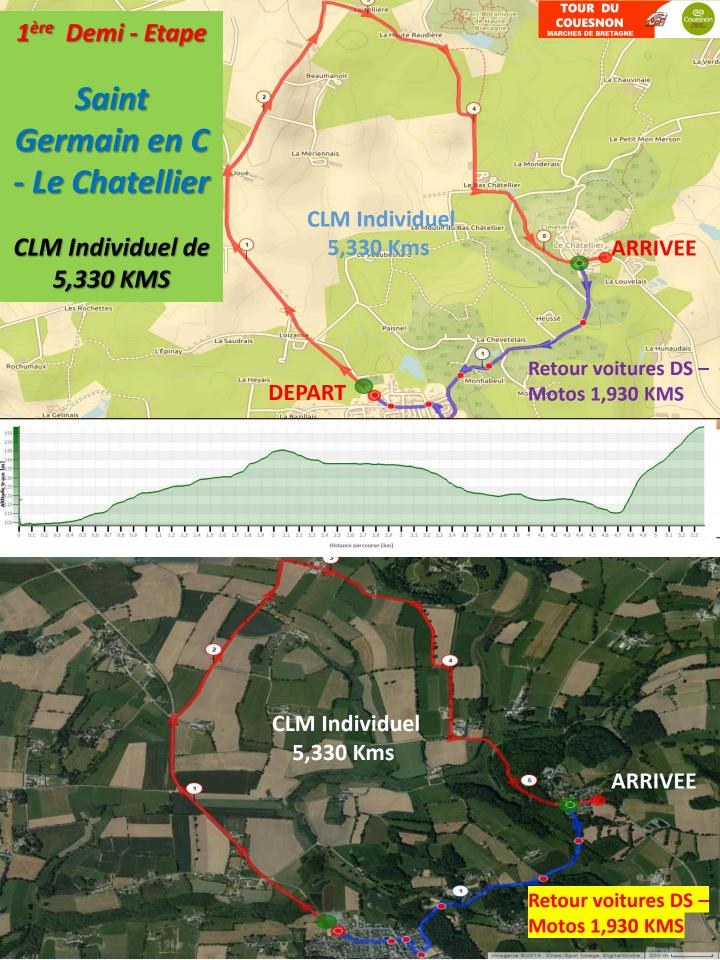
2ème DEMI ETAPE

St GERMAIN EN COGLES – LE CHATELLIER

62.700 Kms en ligne + 5 Tours de 8.900 KMS Soit 107,2 Kms

Départ fictif: 14h15

Départ réel : 14h20





1ére Demi - Etape

Saint Germain en Cogles – Le Chatellier CLM Individuel

5,330 Kms

Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45

Départ du premier coureur : 8h30

		KILOME	HORAIRE	
ROUTES	ITINERAIRE	PARCOURU	A PARCOURIR	1 ^{er} Coureur
D17	DEPART / Route de Montours (face au parking du cimetière)	0	5.330	8h30
D 17	SORTIE SAINT GERMAIN EN COGLES	0.100	5.230	8h30
D17 / D 105	VERS SAINT GEORGES DE REINTEMBAULT – PARC FLORAL	1.500	3.830	8h32
C 6	Vers LE CHATELLIER	2.700	2.630	8h34
C 6	CHATEAU DU PARC FLORAL – LE CHATELLIER	3.400	1.930	8h35
D 219	Vers le CHATELLIER	4.600	0.730	8h37
D 219	ENTREE LE CHATELLIER	5.000	0.330	8h38
D 219	TOUT DROIT (DERIVATION A DROITE)	5.200	0.130	8h38
D 219	ARRIVEE	5.330	0.00	8h38







LE CHÂTELLIER

2ème Demi - Etape

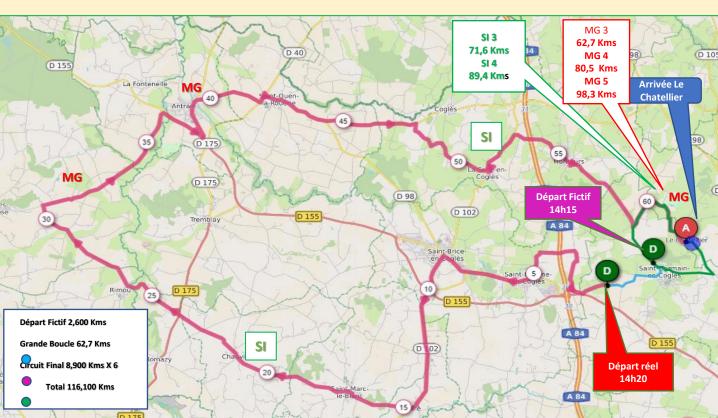
Saint Germain en Cogles – Le Chatellier

62,700 Kms en ligne + 5 tours de 8,900 Kms

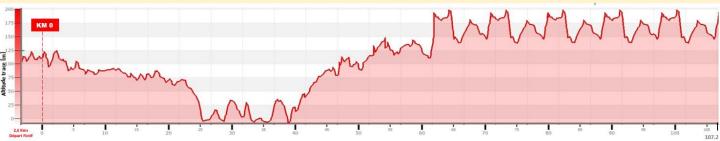
Grande boucle: 62,700 kms

Circuit: 5 tours de 8,900 kms soit 44,500 kms

TOTAL: 107,200 KMS



Altimétrie



TOUR DU COUESNON MARCHES DE BRETAGNE







Le classement meilleur grimpeur :

- Km 32,6 : Côte du Haut Houx Antrain
- Km 39,9 : Côte de La Choix avant Saint Ouen la Rouerie
- Km 62,7 :1er passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 80,5 : 3ème passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 98,3 : 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

1^{er}: 6 Pts 2^{ème}: 4 Pts 3^{ème}: 2 Pts 4^{ème}: 1 Pt

Le classement meilleur animateur :

- Km 20,3 : Entré Chauvigné
- Km 53,1 : D17 Sortie de la Selle en Cogles
- Km 71,6 : 2ème passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier
- Km 89,4 : 4ème passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante :

 $1^{er}: 6 \ Pts$ $2^{\grave{e}me}: 4 \ Pts$ $3^{\grave{e}me}: 2 \ Pts$ $4^{\grave{e}me}: 1 \ Pt$



TOUR DU COUESNON MARCHE DE BRETAGNE - SOUVENIR MARCEL BOUVIER

DEPART FICTIF. Route de Montours, Sortie 31 GERMAIN EN COGLES, à d'onte vers RD19 31 Etterme en Cogles soit 2,0 kms neutraisse							
ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		MOYENNE HORAIRE			
		PARCOURU	A PARCOURIR	36 km/h	38 km/h	40 km/h	
RD 17	Départ Fictif : Près du cimetière St Germain en Cogles	0.000					
	Sortie Saint Germain en Cogles	0.900					

0.000

4.800

6.100

7.400

9.600

14.300

14.900

16.400

17.300

20.300

20.600

21.500

25.900

26.300

32.600

38.300

39.500

39.900

41.900

42.700

48.100

48.600

51.500

51.900

53.100

55.000

55.700

59.000

62.500

62.700

65.500

66.400

67.900

71.600

80.500

89.400

98.300

107.200

14 h 20

14h28

14h30

14h32

14h36

14h43

14h44

14h47

14h48

14h53

14h54

14h55

15h03

15h03

15h14

15h23

15h25

15h26

15h29

15h31

15h40

15h41

15h45

15h46

15h48

15h51

15h52

18h58

16h04

16h04

16h09

16h10

16h13

16H19

16 h 34

16h49

17h03

17 h 18

107.2

102.4

101.1

98.8

97.6

92.9

92.3

90.8

89.9

86.9

86.6

85.7

81.3

80.9

74.6

68.9

67.6

67.3

65.3

64.5

59.1

58.6

55.7

55.3

54.1

52.2

51.5

48.2

47.7

44.5

41.7

40.8

39.3

35.6

26.7

17.8

8.9

0

14 h 20

14.h27

14h29

14h31

14h35

14h42

14h43

14h45

14h47

14h52

14h52

14h53

15h00

15h01

15h11

15h20

15h22

15h23

15h26

15.27

15h35

15h36

15h41

15h41

15h43

15h46

15h47

15h53

15h58

15h59

16h03

16h04

16h07

16H13

16 h 27

16h41

16h55

17 h 09

14 h 20

14h26

14h28

14h29

14h34

14h41

14h42

14h44

14h45

14h50

14h50

14h52

14h58

14h59

15h08

15h17

15h19

15h19

15h22

15.24

15h32

15h32

15h37

15h37

15h39

15h42

15h43

15h48

15h53

15h54

15h58

15h59

16h01

16H07

16 h 20

16 h 33

16h47

17 h 00

DEPART REEL: Tout droit au carrefour km 0 Marigny (2.600 kms)

SI Carrefour avec RD 22 St Christophe Valains tout droit Chauvigné

Sortie RIMOU vers Bazouges la Pérouse puis vers Antrain RD 313

MG Montés 600m 6% à 8% Carrefour Ville Marie

MG Montée 400m 6% à 8% vers Saint Ouen la Rouerie

Sortie ANTRAIN vers Saint Ouen la Rouerie

Sortie SAINT OUEN LA ROUERIE vers Cogles

Sortie COGLES vers RD 17 la Selle en Cogles

SI 200 m avant carrefour puis direction Montours

Carrefour prendre à gauche directions le CHATELLIER (Entrée Circuit)

Entrée ST GERMAIN EN COGLES ATTENTION Descente dangereuse 12 %

CT 4

CT 2

CT 3

CT 1

CT 5

Sortie MONTOURS VERS St Germain En Cogles

MG: 1er passage sur la ligne arrivée

Sortie SAINT GERMAIN EN COGLES

SI 2ème passage sur la ligne

SI 4ème passage sur la ligne

MG: 3ème passage sur la ligne

MG: 5ème passage sur la ligne

Entrée SAINT OUEN LA ROUERIE

Entrée LA SELLE EN COGLES

Sortie LA SELLE EN COGLES

Entrée MONTOURS

Entrée LE CHATELLIER

RD 105 / RD Retour vers le Chatellier

ARRIVEE FINALE

Entrée ST ETIENNE EN COGLES

Sortie ST ETIENNE EN COGLES

Sortie BAILLE vers Saint Marc le Blanc

Sortie ST MARC LE BLANC vers Chauvigné

Entrée ST BRICE EN COGLES

Sortie ST BRICE EN COGLES

Entrée ST MARC LE BLANC

Sortie CHAUVIGNE vers Rimou

Entrée CHAUVIGNE

Entrée RIMOU

Entrée ANTRAIN

Entrée COGLES

Entrée BAILLE

RD19

RD 103

VC 85

VC 68

RD 98

RD 102

RD 18

RD 313

RD 175

RD 15

RD 15

RD 15

RD 15

RD 15

RD 17

RD 17

RD 102

RD 102

RD 17

RD 17

RD 17 / RD

105 **RD 219**

D19

C 4

RD 17

219 **RD 219**

RD 219

RD 219

RD 219

RD 219

TOUR DU COUESNON MARCHE E BRETAGNE - SOUVENIR MARCEL BOUVIER

Guide Technique

Article 1 - Règlement :

Le 20^{ème} Tour du Couesnon Marche de Bretagne Souvenir Marcel Bouvier est organisé par l'Amicale Cycliste Couesnon Nord et contrôlé par le Club Olympique Cycliste Fougerais le dimanche 4 juin 2023 sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 - Catégorie :

L'épreuve est de classe 1.34, c'est à dire ouverte aux coureurs de la série U19 engagés individuellement ou par équipe.

Article 3 - Distance:

1^{ère} demi-étape : 5.330 Kms Contre la montre individuel.

2ème demi-étape: 107,2 Kms Epreuve en ligne (1 boucle de 62,7 Kms puis 5 tours de 8,9 Kms).

La distance totale de l'épreuve est de : 112,530 kms.

Article 4 - Collège des commissaires :

Le collège est composé des membres suivants :

Président de jury : Commissaire titulaire 1 : Commissaire titulaire 2 : Juge à l'arrivée : Chronométreur : Chronométreur : Commissaire Moto :

Le président du jury des commissaires et les deux commissaires titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des commissaires.

<u>Article 5</u> - Permanence :

La permanence se tiendra à la Salle des Services Techniques, route de Montours à Saint Germain en Coglès. Elle sera ouverte le samedi 3 juin 2023 de 16h à 18h et le dimanche 4 juin 2023 à partir de 7h30.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera au même endroit pendant les heures de permanences.

La réunion technique de la Direction de Course, avec les Arbitres et les Directeurs Sportifs, se tiendra à la Salle des Services Techniques à 13 heures.

Article 6 - Contre la montre individuel :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos, du matériel ainsi que pour la signature 10 minutes avant l'heure de leur départ (les arbitres seront présents à partir de 7h45).

L'ordre de départ des concurrents se fera par tirage au sort effectué par l'organisateur le vendredi soir qui précède l'épreuve.

Le départ se fera tenu sur la rampe de lancement prévu à cet effet.

Le premier coureur s'élancera à 8h30.

Le chronométrage sera effectué manuellement par les chronométreurs présents.

Chaque concurrent sera précédé d'un motard AMS 35 qui lui ouvrira la route sachant que le parcours sera entièrement fermé à la circulation.

Article 7 - Course en ligne :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Après l'appel des coureurs et le départ fictif, le départ réel se fera lancé, à l'endroit mentionné sur le programme officiel (à la sortie de Saint Germain en Coglès au lieu dit Beaumenoir (Carrefour D105/C6).

Cet endroit sera matérialisé par un panneau « km 0 ».

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

Article 8 - Dépannage :

Deux véhicules équipés de « Bretagne Service course », avec mécaniciens à bord, assureront le dépannage neutre. Les véhicules des équipes pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course. L'ordre des voitures pour l'épreuve en ligne sera établi selon l'ordre du classement général individuel au temps.

Article 9 - Véhicules suiveurs :

Tous les monospaces et multiplas sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques. Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

Article 10 - Radio Tour

La fréquence Radio Tour sera: 157.5750

Bretagne Service Course mettra à disposition des postes radio à partir de 12h sur le parking de la permanence. Ils devront être ramenés au même endroit à l'issue de l'épreuve.

<u>Article 11</u> - Parcours :

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des commissaires en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

- 1- De modifier le parcours.
- 2- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.
- 3-D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
- 4-De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 12 - Obstacles sur le parcours :

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 15 motards sécurités de l'association AMS 35, à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

Article 13 - Ravitaillement :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau « Km 50 » et interdit dans les 2 derniers tours du circuit final. Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place avant la ligne d'arrivée sur le circuit (point de passage à chaque fin de boucle). Cette zone de ravitaillement sera précédée d'une zone de collecte des déchets dite « zone verte ».

Trois possibilités de ravitaillement :

Si peloton groupé : uniquement par les accompagnateurs et à pied.

Si échappée (+10 coureurs) : uniquement accompagnateurs et à pied.

Si échappée (-10 coureurs) : à partir de la voiture du directeur sportif à l'arrière du groupe avec l'accord des commissaires.

Le Président du Jury des commissaires aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

Article 14 - Arrivée :

Un panneau indiquera les 25, 20, 15, 10, 5, 4, 3 et 2 derniers kilomètres.

Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m, 150m, 100m, 75m, 50m, 25m). Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

Article 15 - Délais :

1ère demi-étape CLM : Le délai sera de 25% du temps du vainqueur du clm.

2ème demi-étape en ligne : Le délai sera de 10% du temps du vainqueur.

Article 16 - Pénalités :

Le barème réglementaire des pénalités appliqué sera celui de la FFC.

Article 17 - Les classements :

L'épreuve comprend quatre classements distincts :

Le classement général individuel au temps
 Le classement du meilleur grimpeur
 Le classement du meilleur animateur
 Le classement du meilleur Juniors 1ère année

MAILLOT JAUNE
MAILLOT POIS
MAILLOT VERT
MAILLOT BLANC

Article 18 - Le classement général individuel au temps :

Le classement général individuel au temps, Maillot jaune parrainé par **COUESNON MARCHE DE BRETAGNE**, s'obtient par addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrés lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

<u>Article 19</u> - Le classement meilleur grimpeur :

Le classement meilleur grimpeur, Maillot à pois parrainé **par HARMONIE MUTUELLE**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des cinq classements mis en place sur le parcours :

- Km 32,6 : Côte du Haut Houx Antrain

- Km 39,9 : Côte de La Choix avant Saint Ouen la Rouerie

- Km 62,7 :1er passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

- Km 80,5 : 3ème passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

- Km 98,3 : 5ème passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur grimpeur, c'est la place au classement de l'épreuve en ligne qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 20 - Le classement meilleur animateur :

Le classement meilleur animateur, Maillot vert parrainé par **ADAF SOMATHERM**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :

- Km 20,3 : Entré Chauvigné

- Km 53,1: D17 Sortie de la Selle en Cogles

- Km 71,6 : 2ème passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

- Km 89,4 : 4ème passage sur la ligne d'arrivée à le Chatellier

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1er : 6 Pts 2ème : 4 Pts 3ème : 2 Pts 4ème : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur animateur, c'est la place au classement de l'épreuve en ligne qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur animateur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 21 - Le classement meilleur Juniors 1ère année :

Le classement du meilleur Juniors 1^{ère} année, Maillot blanc parrainé par **COQUELIN BATIMENT**, est réservé aux coureurs né en 2002 et s'obtient par l'addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi des coureurs concernés.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrés lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 22 - Protocole:

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet sur la ligne d'arrivée au Chatellier. Seront conviés à l'arrivée du contre la montre pour la remise des fleurs et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Le vainqueur du contre la montre qui recevra le Maillot Jaune
- Le second qui recevra le Maillot à Pois
- Le troisième qui recevra le Maillot Vert
- Le premier Juniors 1ère année qui recevra le Maillot Blanc

Seront conviés, après l'arrivée de l'épreuve en ligne, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Les trois premiers de l'épreuve en ligne
- Le vainqueur du classement de meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement de meilleur animateur
- Le premier Juniors 1^{ère} année du classement général individuel au temps
- Les trois premiers du classement général individuel au temps

Article 23 - Réclamations :

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivant :

30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements.

30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

<u>Article 24</u> - Contrôle Antidopage :

Le contrôle antidopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin au local prévu à cette effet derrière le podium d'arrivée.

Article 25 - Accord général :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

TOUR DU COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

SERVICE MEDICAL

CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES

133 Rue de la Forêt - BP 10561 - 35305 FOUGERES CEDEX

TEL: 02-99-17-70-00

GRILLES DE PRIX

CLASSEMENT GENERAL – GRILLE 534/20										
Places 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10										
Prix	109€	80 €	64 €	53 €	43 €	37 €	29 €	24 €	16 €	11 €
Places	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Prix	9€	8€	8€	8€	7€	6€	6€	6€	5€	5€

CLASSEMENTS MEILLEUR GRIMPEUR						
Places	ces 1 2 3					
Prix 80€		60€	40€			

CLASSEMENTS MEILLEUR ANIMATEUR					
Places 1 2 3					
Prix	80€	60€	40€		



Couesnon

LES PALMARES DEPUIS LA CREATION

2001

1^{er} CADET Antoine ACC Marigny 2^{ème} PELE Alexandre VC MORTAIN 3^{ème} GERARD Armand VC DINANNAIS

2002

1er GERARD Arnaud CC MONCONTOUR
2ème GUERNION Gaëtan CC MONCONTOUR
3ème CHEVAL Sylvain CC MONCONTOUR

2003

1er GAUDIN Damien BEAUPREAU VS 2ème DAVID J CC MONCONTOUR 3ème HARDY Maxime SD 61

2004

1er HARDY Maxime CC MONCONTOUR
2ème GUYOT Yann VELOCE VANNETAIS
3ème BOIORIEUX Gaël CC MONCONTOUR

2005

1er CAVENET Neill COMITE 209 2ème ROGER L COMITE 29 3ème LE YONDRE OC LOCMINE

2006

1er FONSECA Armindo COMITE 35
2ème MAILLET Josselin VSP LA CHATAIGNERAIS
3ème HARDY Romain COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2007

1er TAILLEFER Florian LIVAROT
2ème LAVILLE R COTE ARMOR MAITRE JACQUES
3ème TOCQUE N COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2008

1er GOUGEON Quentin CD MAYENNE 2ème CLOAREC M UC BRIOCHINE 3ème LUCIENNE V VSP LAMBALLE

2009

1er KRAINER Taruia UC BRIOCHINE 2ème COLLIN Antoine ECP DINAN 3ème TIMEN Damien AC LANESTER

2010

1er MARTIN Guillaume VCH 2ème LEGAL J LANGUIDIC 3ème NINA A LANESTER

2011

1er LEDANOIS Kévin UC NANTES
2ème GROUAULT Pierre VC SAINT HILAIRE
3ème TASSEL R UC BRIOCHINE

2012

1 er GUILCHER Axel UC NATES ATLANTIQUE 2ème ROLLAND L UC BRIOCHINE 3ème GUERIN C VC SAINT HILAIRE

2013

1er LATOUCHE Norman COTE ARMOR MAITRE JACQUES 2ème BENOIST A COTE ARMOR MAITRE JACQUES 3ème RICHEUX F COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2014

L' édition n'à pas eu lieu

2015

1er FOURNIER Quentin ANGERS CYCLISME 2ème GUEGAN Maël AS BREVINOIS 3ème LEPINGLARD Nathan CHÂTEAU D OLONNE

2016

1er TURGIS Tanguis US METRO PARIS 2ème LECAMUS LAMBERT Florentin CD35 3ème MARIAULT Axel UC NATES ATLANTIQUE

2017

1er LECAMUS LAMBERT Florentin CD35 2ème DEVANNE Antoine CR POUZAUGE 3ème MAERTENS Gautier UC BRIOCHINE

2018

1 er DAVID Maxence Sud de l'Heure Cyclisme 2ème DUBOIS Pierre Emmanuel OC Redon 3ème TOUMIRE Hugo VC Catenay

2010

1 er PAGE Hugo ES Auneau Cyclisme 2ème TOUMIRE Hugo VC Catenay 3ème HERON Antonin AS Tourlaville

2020

L'édition n'a pas eu lieu.

2021

L'édition n'a pas eu lieu.

2022

1er BRIAND Enzo UC Nantes Atlantique 2ème LAURENSOT Edgar OCC Cessonnais 3ème HUE Antoine VCP Loudéac

2023

1^{er} 2^{ème}

3ème



RETOUR EN IMAGES





Florentin LECAMUS LAMBERT - 2017



Hugo PAGE - 2019





Tanguy TURGIS - 2016



MAXENCE David - 2018



Enzo BRIAND - 2022





HEBERGEMENT

Saint Germain en Cogles :

https://www.gites.fr/gites_un-esprit-champetre-et-convivial_saint-germain-encogles_38245.htm

https://www.gites.fr/gites le-petit-courtoux saint-germain-en-cogles h545718.htm

https://www.gites.fr/gites holiday-home-villamee-le-champ-

marie villamee h539265.htm

http://www.camping-gite.com/

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Saint-germain-en-cogles-

35G131112.html

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Saint-germain-en-cogles-

35G13020.html

Le Chatellier:

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Le-Chatellier-Castel-Gite-

35G13011.html

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Le-Chatellier-35G13023.html

Maen Roch

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Maen-Roch-Gite-De-Clem-Et-Vava-35G13222.html

Les portes du coglais

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Cabane-Sur-Pilotis-Les-Portes-Du-Coglais-35G13210.html

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Les-Portes-Du-Coglais-

35G13041.html

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Cabane-Dans-Les-Arbres-Les-

Portes-Du-Coglais-35G132102.html

https://www.gitesdefrance35.com/location-vacances-Gite-Les-Portes-Du-Coglais-Lecottay-35G13204.html

Antrain - Tremblay

https://www.gites.fr/gites_terre-et-mer-antrain-35-bretagne_antrain_48123.htm

https://www.gites.fr/gites la-mahommerie---coquelin tremblay 38047.htm

https://www.gites.fr/gites maisonnette-de-vacances antrain h2530316.htm

https://www.gites.fr/gites gite-le-1900 antrain h340554.htm

https://www.gites.fr/gites_gite-l-hermine_antrain_h1392934.htm



DIMANCHE 29 MAI 2022

19ème TOUR du COUESNON MARCHE DE BRETAGNE

Souvenir Marcel BOUVIER

RESTAURATION

Réservation avant le 22 MAI 2022

RESERVATION DES REPAS

Nom de l'équipe :		•••••	
Nombre de repas :	x 14.00 €	Total :	€
Chèque à l'ordre : AMCN			

Toute réservation sans chèque ne sera pas prise en compte

Renvoyer le coupon à l'adresse ci-dessous ou par mail à : larcher.albert@orange.fr

Mr Albert LARCHER

Johan.brosseau@gmail.com

amicalecyclistecoglaisnord@gmail.com

19 Allée de la chauvière

35133 SAINT GERMAIN EN COGLES

Tel: 06-70-79-68-54

HEBERGEMENT

POSABITAT Promenade du Gué Maheu 35300 FOUGERES 02 99 94 39 50



